

Une rentrée qui s'annonce catastrophique... ...mais les personnels sont mobilisés !!!!!



Les conséquences de la réforme des lycées :

Dans les lycées, l'administration doit faire face à une pluralité de « parcours » des élèves en jonglant avec les spécificités du lycée ce qui retarde l'attribution des emplois du temps pour les personnels, comme à Raymond Naves. De plus, un grand nombre d'élèves n'a pu obtenir ses choix d'orientation initiaux et s'est vu contraint de modifier leurs choix.

Une augmentation des effectifs à bon train comme les classes de seconde au lycée de Lannemezan qui sont à 34 élèves et les classes de première et terminale qui sont à 38 et 39 élèves !!!!

Les collègues refusent toujours de prendre la mission de professeur principal dans certains établissements, comme à Stéphane Hessel.

Au lycée du Mirail, les 8 classes de secondes sont à 35 ou 36 élèves, ce qui est inédit dans ce lycée labellisé "prévention violence / politique de la ville"... Quasi aucun dédoublement prévu (sauf à la marge), en rognant sur d'autres moyens qui auraient pu servir ailleurs....Depuis des années, le rectorat s'est engagé de multiples fois à veiller à ce que les classes ne dépassent pas 30 élèves au Mirail... Promesses jamais vraiment tenues, mais là pour le coup, les paroles mensongères de la hiérarchie s'envolent pour de bon dans la stratosphère, en même temps que le nombre d'élèves par classe explose !!!



Déjà des grèves dans les collèges :

Le collège Hubertine Auclerc a été en grève lundi 2 septembre, jour de la rentrée des élèves, comme de nombreux établissements sur toute la France dans le cadre de l'action « touche pas à ma REP » ! Les revendications : des ouvertures de classes et la prise en compte des difficultés de l'établissement.

Mercredi 4 septembre a été un jour de grève à Toulouse Lautrec et Berthelot. Dans ces deux collèges, le manque de moyens est flagrant malgré des fortes augmentations du nombre d'élèves où les effectifs ont doublé en l'espace de 5 ans. De plus, il manque des postes de CPE et d'AED !!!!

Au Collège de Salies du Salat : les enseignants ont suspendu la journée de pré-rentrée et ont gelé la nomination des professeurs principaux. Le collège ouvre une ULIS cette année et le poste de coordinateur n'a toujours pas été pourvu. Ils demandent également des ouvertures de classes. Dans de nombreux collèges, l'administration peine à trouver des volontaires pour être prof principal.e tant la défiance des profs envers la politique ministérielle est grande.

Dans le premier degré :

La modification du mouvement, qui est passé de 4 à 2 phases d'attribution des postes, a empiré les conditions de travail de rentrée.

L'invisibilisation et le mépris du travail des professeurs des écoles sont inacceptables. La deuxième journée de pré rentrée n'a pas été autorisée par l'administration alors qu'elle sait très bien que beaucoup d'entre elles-eux sont au travail depuis lundi 26 août pour préparer la classe ! Quelle peut être la raison à ce refus ? Facile ; réquisition des profs sur deux mercredi après-midi pour l'évaluation des « CP à 12 » (d'après la dernière allocution de Blanquer, ce serait plutôt 15 ; effectifs assez semblables à ceux d'avant la réforme...) dans le cadre de la journée de solidarité. Plus besoin de se concerter dans les équipes, en effet, il faut garder des heures pour réfléchir sur les évaluations nationales CP/CE1 qui auront lieu le 16 septembre (bien que non encore dévoilées...).



Les effectifs sont en hausse : des CE2, CM1 et CM2 à 24 en REP+ (comme à Georges Hyon), des classes à 28 ou 30 dans les écoles hors REP quelque soit le niveau. L'effet CP/CE1 à 12 est flagrant : l'administration précise désormais lors d'une ouverture ou d'une fermeture, si la classe concernée fait partie ou non du dispositif CP/CE1 à 12, preuve d'une volonté d'ingérence de la part de la hiérarchie dans l'organisation pédagogique des écoles. La hiérarchie ne prend pas en compte les élèves d'ULIS dans l'ouverture ou la fermeture des classes, contrairement à ce que dit la loi du 26 juillet 2019 « Article L351-1 Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés. »

Déjà la mise en place des PIAL de l'école de la confiance : les AESH ont reçu une affectation dans une école sans savoir qui elles accompagnent, plus de mention du prénom de l'élève.

**Continuons à lutter pour une école
égalitaire !**

**Pour une diminution des effectifs
et une prise en compte de tou.te.s !**

**De nombreux.ses collègues ont
déjà débrayé !**

**SUD Education 31-65 appelle à les
rejoindre dans la grève !**